Conseil Général
Haut-Rhin

**Rapport du Président**

Commission Permanente du 13 JUIL. 2

N° 6e/81-07

**Service instructeur**
Service Environnement et Agriculture

**Service consulté**

**INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES**
**Programme 2006**
**(C052)**


*Résumé : La commune de HIRTZFELDEN a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans la rue de Bâle, au titre du programme 2006.*

*L'éligibilité de son dossier a été examinée lors de la réunion du 13 novembre 2006 de la commission de programmation de travaux puis validée le 16 novembre 2006 par la commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie.*

*Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 9 juin 2006 entre le Département du Haut-Rhin, EDF Distribution Alsace et France Télécom, le total de la subvention de la part du Département s'élèverait à 4.895 €, conformément au tableau figurant en annexe.*


La commune de HIRTZFELDEN a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans la rue de Bâle, au titre du programme 2006.

Une visite de terrain a permis d'appréhender l'opportunité du projet eu égard aux critères de la convention départementale signée le 9 juin 2006 avec les différents partenaires.

L'éligibilité d'une partie de ce projet a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 13 novembre 2006. La commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie, réunie le 16 novembre 2006 a validé cet avis technique.

La commune de HIRTZFELFEN a transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à cette commune une aide financière d'un montant total de 4.895 € pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques, conformément au tableau figurant en annexe.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seraient prélevés sur le chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2007

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques**
**PROGRAMME 2006**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|---|---|---|---|---|
| IRE03710 | **HIRTZFELDEN**<br>Insertion des lignes électriques et téléphoniques rue de Bâle | 24 474,00 | 20 % | 4 895,00 |
| | | | Total | 4 895,00 |